

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de juin

L'an deux mille vingt le dix-juin à 20 h 30

Date de convocation :

4 juin 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

16 juin 2020

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Julien MOREL

**Nombre de conseillers
en exercice :**
27

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Anne BIHR, Thierry COURTOIS, Viviane GAUDEL, Jean-Louis MONTRICHARD, Pascal HERRMANN, Nathalie MULENET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Alain OLIEL, Laurence CORNIER, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-France BARRAUX, Stéphane PRETRE, Marie-Lise LAMIDEY, Arnaud VERDENET, Edith REBILLET, Laurent THIRIOT, Sophie CHARRIERE, Serge DEMARTHE, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Jeannine VIENNET,.

N° :2

Objet de la délibération :

Délégation au Maire
délégué d'Antorpe :

Résultat du vote

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Procurations : Martine COMPANT à Pascal ROUTHIER
Carlos FONTINHA RODRIGUES à Dominique NICOLIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 23 mai 2020. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

L'article L.2122-18 du CGCT permet au Maire de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions.

A compter du 23/05/2020, délégation de fonctions est donnée M. Dominique Nicolin, Maire délégué d'Antorpe, concernant la petite enfance, l'enfance, les affaires scolaires et la jeunesse.

Tout ce qui concerne l'organisation de la conception et de l'exécution des projets, le suivi administratif et budgétaire, l'exécution des commandes, l'exécution des commandes, l'exécution des paiements, les ordres à donner aux fournisseurs, prestataires, maître d'œuvre pour la résolution de tous les problèmes, relatifs :

- au fonctionnement des écoles primaires et maternelles
- à la conservation, entretien, amélioration, modification des bâtiments scolaires et annexes (en relation avec le conseiller délégué aux bâtiments)

- à l'entretien et renouvellement de l'ensemble du matériel, mobilier et commandes de fournitures affectées aux écoles
- aux relations avec les chefs d'établissements, les comités d'établissements, les associations de parents d'élèves, les organismes extérieurs (SIVOS-CDEN-RECTORAT-ACADEMIE)
- à l'organisation et au suivi du restaurant scolaire et toutes questions s'y rapportant
- au fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et périscolaire
- à la sécurité des enfants à l'intérieur des établissements comme à l'extérieur (en lien avec l'adjoint chargé de la voirie et le conseiller délégué à la sécurité)
- au transport des enfants en autobus, voyages scolaires, déplacements
- au personnel d'entretien des écoles, ATSEM, personnel de transport des enfants
- à la réglementation relative au bon fonctionnement des écoles et à la sécurité
- à l'application des règles d'urbanisme sur le territoire communal en l'absence du 1^{er} Adjoint

Article 2 :

Monsieur Dominique Nicolin aura délégation de signature du Maire pour toutes questions administratives, réglementaires et financières se rapportant aux missions définies ci-dessus.

Article 3 :

Chacun est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de donner délégation au Maire délégué d'Antorpe des attributions énoncées ci-dessus.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the blue stamp.

Préfecture du Doubs

Reçu le 16 JUIN 2020



Contrôle de légalité